

Fonds ING pour des Bâtiments Durables

Appel à projets 2023 : critères de sélection



1. *Pour être pris en considération, les projets doivent répondre aux critères de recevabilité suivants :*

- **Objectif** : Le projet vise la végétalisation des façades d'un ou plusieurs bâtiments à caractère public situés dans une ville belge. Le Fonds accordera une attention particulière aux systèmes pérennes, innovants et visant un impact maximal sur les plans environnemental, psychosocial, technique et architectural. NB. Les toitures vertes ne sont pas visées par cet appel à projets.
- **Caractère public** : Les bâtiments appartiennent à une organisation soit publique, soit privée. L'intérieur et/ou les abords des bâtiments doivent accueillir régulièrement du public et différents groupes ou être accessibles au public. Le mur végétal doit être visible par les citoyens depuis l'espace public. Ni les entreprises ou initiatives commerciales, ni les projets de particuliers ne sont visés par cet appel à projets.
- **Superficie minimale** : La couverture végétale proposée doit atteindre au minimum 80 m² par projet.
- **Cohérence environnementale** : Le projet prévoit d'installer dans la mesure du possible des plantes (i) locales adaptées au climat et cultivées à proximité, (ii) favorables aux écosystèmes locaux, (iii) dans des structures et contenants résistants, solides et permettant si nécessaire une gestion informatique de l'ensemble, (iv) ne nécessitant pas (ou très peu) d'engrais ou autres produits phytosanitaires, dans tous les cas naturels, (v) profitant des eaux de pluie pour l'arrosage, au moyen le cas échéant d'une application ou d'un autre système de gestion à distance de l'irrigation, etc.
- **Faisabilité** : Le porteur de projet a déjà fait réaliser une première étude de faisabilité, des esquisses et un avant-projet concluants. Ces documents, qui indiqueront la pertinence du projet aux niveaux environnemental, psychosocial, technique, architectural et financier, seront transmis avec la candidature.
- **Analyse préalable** : S'appuyant sur les éléments identifiés au cours de la préparation du projet, la candidature précise les forces et les faiblesses du projet proposé, les opportunités qu'il entend saisir ainsi que les menaces qui pourraient gêner sa réalisation ou son impact.
- **Impact recherché** : Le projet devra viser différentes améliorations : (i) environnementales : qualité de l'air, enrichissement de la biodiversité, continuité du réseau écologique, utilisation des déchets organiques comme matière nutritive, contribution positive sur le cycle de l'eau, etc. ; (ii) psychosociales : bien-être, santé, esthétique, sensibilisation et participation des habitants ; (iii) techniques : régulation thermique et acoustique, protection de l'enveloppe, etc. ; (iv) architecturales : mise en valeur du bâti, apport urbanistique pour la rue ou le quartier, etc. Une estimation chiffrée de ces améliorations est un plus pour le dossier.



géré par la Fondation Roi Baudouin

Fondation d'utilité publique

RUE BREDERODE 21 - 1000 BRUXELLES

TÉL +32-2-511 18 40 WWW.KBS-FRB.BE INFO@KBS-FRB.BE

Fonds ING pour des Bâtiments Durables

- **Accord du propriétaire** : Si le porteur de projet n'est pas le propriétaire du bâtiment, le dossier de candidature doit contenir l'accord écrit du propriétaire.
- **Autorisations** : Le porteur de projet a vérifié si la réalisation de son projet nécessite une ou plusieurs autorisations de la part de l'autorité publique ou d'une autre entité (permis d'urbanisme, copropriété, bâtiment protégé, etc.) et indique dans son dossier de candidature les conditions à remplir ainsi que les démarches entreprises au jour de l'introduction du dossier. Si de telles autorisations ont déjà été obtenues, elles seront jointes au dossier de candidature.
- **Degré de maturité et calendrier** : Le projet doit être suffisamment concret et préparé pour être achevé au plus tard en octobre 2024.
- **Budget et devis** : La demande de soutien financier pourra porter sur les coûts d'analyse, d'étude, de conception, de mise en œuvre et de suivi de la ou des façades vertes. Une partie du soutien demandé peut être allouée à la première année d'entretien (au maximum).
La demande peut s'intégrer dans un co-financement obtenu auprès de différentes sources, publiques ou privées. Aucune contribution propre n'est exigée lors de l'introduction du dossier. Cependant, le dossier doit prévoir et expliquer comment les façades vertes seront entretenues dans le futur (au minimum de l'année 2 à l'année 10), à charge du porteur de projet, tant au niveau financier qu'au niveau opérationnel.
Le projet décrit clairement l'utilisation qui sera faite des moyens demandés au Fonds, avec une ventilation précise des différents coûts prévus. Si un ou plusieurs devis ont déjà été reçus pour la réalisation des travaux, ceux-ci seront joints au dossier et constitueront un élément d'information supplémentaire en faveur du dossier.
- **Documents visuels et techniques** : Le dossier contient des plans, photos, schémas, dessins et tout autre matériel visuel ainsi que les descriptions techniques relatives aux structures, compositions des murs de façade et leur relation avec les supports, aux plantes, biotopes, à l'implantation et toute autre information qui, ensemble, donnent une image claire et précise des situations existante et projetée des façades, des matériaux et du cadre environnant, avant et après la végétalisation des façades.
- **Coordination** : Le projet mentionne la personne, l'équipe ou le service responsable du bâtiment qui assurera la coordination du projet tout au long de sa mise en œuvre ainsi que le suivi ultérieur des façades végétalisées.
- **Partenariats** : Le projet décrit les rôles des différents partenaires prévus ou envisagés pour la réalisation du projet (bureau d'étude, architecte, entrepreneurs, etc.) et l'état d'avancement de ces collaborations.
- **Entretien et suivi** : Le projet indique le type d'entretien nécessaire, son coût et l'intégration de sa prise en charge, tant financière que sur le plan des ressources humaines et techniques, pour assurer la pérennité du projet pendant une durée minimale de 10 ans après l'installation des façades vertes.



géré par la Fondation Roi Baudouin

Fondation d'utilité publique

RUE BREDERODE 21 - 1000 BRUXELLES

TÉL +32-2-511 18 40 WWW.KBS-FRB.BE INFO@KBS-FRB.BE

Fonds ING pour des Bâtiments Durables

2. Lors de son évaluation des projets, le jury sera attentif aux critères de sélection suivants:

- Plus-value environnementale, psychosociale, technique et architecturale
- Pérennité des façades végétalisées (structure, système, plantes, gestion de l'eau, entretien, etc.)
- Calendrier et budget réalistes et précis
- Valeur d'exemple et effet multiplicateur



géré par la Fondation Roi Baudouin

Fondation d'utilité publique

RUE BREDERODE 21 - 1000 BRUXELLES

TÉL +32-2-511 18 40 WWW.KBS-FRB.BE INFO@KBS-FRB.BE